



**SOUS-DIRECTION DES FINANCES**  
**Bureau de la synthèse budgétaire**

**OBJET :**     Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement du  
Département de Paris pour l'exercice 2013

2013 DF 21 G

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire du Département de Paris pour 2013 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 8 et 9 juillet 2013 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 1 249 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 414 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 3 231 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 1 268 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 403 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 229 M€.



## SOMMAIRE

<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	6
SOUS-TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES .....	6
SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS .....	9
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT .....	11
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>15</b>
TITRE I – LES RECETTES .....	16
TITRE II – LES DEPENSES .....	18
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATIONS.....</b>	<b>21</b>

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE  
(Individualisation des autorisations de programme)**



## 1ère Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dotations budgétaires votées au titre du budget supplémentaire intervenu lors de la séance du Conseil Général des 8 et 9 juillet 2013 s'établissent :

- à **1 249 M€** pour les autorisations de programme,
- à **414 M€** pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Je vous propose d'apporter un certain nombre de modifications aux dotations existantes, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous :

- au TITRE I, Les autorisations de programme ;
- au TITRE II, Les crédits de paiements.

## TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### SOUS-TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Le tableau ci-dessous dresse, par mission organique et par mission transversale, les montants d'autorisations de programme dont l'inscription vous est proposée à la présente décision modificative :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM2 2013	
		Dépenses	Recettes
21000	Patrimoine et architecture	15 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	331 964	0
80000	Affaires scolaires	9 963 000	0
<b>Missions organiques</b>		<b>10 309 964</b>	<b>0</b>
90001	Etudes	41 000	0
90005	Schéma directeur informatique	400 000	0
90006	Compte foncier	960 000	0
90010	Subventions d'équipement	7 388 144	0
<b>Missions transversales</b>		<b>8 789 144</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 099 108</b>	<b>0</b>

## **A/ LES MISSIONS ORGANIQUES**

Les missions organiques représentent les opérations conduites par les directions dans leur propre champ de compétence.

Une inscription complémentaire de **10,31 M€** en dépenses est proposée au titre des missions organiques.

La répartition par mission comprend notamment :

**AFFAIRES SCOLAIRES .....9,96 M€**

Ces dépenses concernent principalement des travaux dans les établissements imbriqués, dont 4,13 M€ pour le collège Henri Bergson (19<sup>e</sup>), 2,00 M€ pour le collège Janson de Sailly (16<sup>e</sup>), 1,89 M€ pour le collège Voltaire (1<sup>er</sup>) et 1,70 M€ pour les autres établissements.

**ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE .....0,33 M€**

Il est proposé d'inscrire 0,33 M€ pour permettre la régularisation, demandée par le comptable public, des paiements entre la Ville et le Département au titre du centre social Saint Lazare (10<sup>e</sup>). Cette mesure est neutre à l'échelle du budget de la Collectivité.

## **B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES**

Les missions transversales retracent la politique de la collectivité dans différents domaines.

Une inscription complémentaire de **8,79 M€** en dépenses est proposée au titre des missions transversales.

La répartition par mission comprend notamment :

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT.....7,39 M€**

Ce montant inclut notamment 4,18 M€ de subvention au CASVP au titre des nouveaux EHPAD, 2,50 M€ pour l'Institut de la Vision et 0,62 M€ pour les études d'adaptation des stations de la ligne 11.

**COMPTE FONCIER.....0,96 M€**

Cette inscription concerne le centre social Broussais (14<sup>e</sup>).

**SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE .....0,40 M€**

Ce montant doit permettre de développer les applications départementales.

<b>SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS</b>
---

Le montant net cumulé des autorisations de programme après le vote de la présente décision modificative est prévu à **1 268,28 M€**, selon la répartition suivante :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2013	1 249 184 401,90	681 932 218,48
Autorisations de programme DM2 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	19 099 108,00	0,00
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du DM2</b>	<b>1 268 283 509,90</b>	<b>681 932 218,48</b>

Les montants de **1 268,28 M€** en dépenses et **681,93 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote de la présente décision modificative nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2012.

Le tableau page suivante retrace, par mission organique et mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours, en euros :

Missions	Stock net après BS 2013	Total DM2 (y compris mouvements intervenues antérieurement)	Stock net après DM2 2013
Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,00	520 633,30
Ressources Humaines	106 055,36	0,00	106 055,36
Achats	50 000,00	0,00	50 000,00
Achats, logistique, implantations administratives et transports	355 219,92	0,00	355 219,92
Patrimoine et architecture	3 620 562,36	15 000,00	3 635 562,36
Familles et petite enfance	8 780 215,39	0,00	8 780 215,39
Action sociale, enfance et santé	67 129 938,54	331 964,00	67 461 902,54
Affaires culturelles	667 527,77	0,00	667 527,77
Finances (services communs)	6 000 000,91	0,00	6 000 000,91
Développement économique et emploi	416 627,29	0,00	416 627,29
Logement et habitat	488 659,63	0,00	488 659,63
Affaires scolaires	126 054 231,98	9 963 000,00	136 017 231,98
Jeunesse et sports	270 000,00	0,00	270 000,00
<b>Missions organiques</b>	<b>214 459 672,45</b>	<b>10 309 964,00</b>	<b>224 769 636,45</b>
Etudes	1 147 188,64	41 000,00	1 188 188,64
Grand projet de renouvellement urbain	71 828 350,76	0,00	71 828 350,76
Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00	298 285,77
Opérations sous mandat	6 521 455,36	0,00	6 521 455,36
Schéma directeur informatique	5 545 821,75	400 000,00	5 945 821,75
Compte foncier	9 984 924,58	960 000,00	10 944 924,58
Avances de trésorerie	840 000,00	0,00	840 000,00
Subventions d'équipement	937 004 664,99	7 388 144,00	944 392 808,99
Avances sur marchés	1 554 037,60	0,00	1 554 037,60
<b>Missions transversales</b>	<b>1 034 724 729,45</b>	<b>8 789 144,00</b>	<b>1 043 513 873,45</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 249 184 401,90</b>	<b>19 099 108,00</b>	<b>1 268 283 509,90</b>

## TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les chapitres concernés par les ajustements sont récapitulés dans le tableau suivant :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>-11 160 830</b>	<b>0</b>
20	Immobilisations incorporelles	-350 000	0
204	Subventions d'équipement versées	-10 168 688	0
23	Immobilisations en cours	1 603 358	0
26	Participations et créances rattachées	-600 000	0
27	Autres immobilisations financières	-600 000	0
45	Opérations pour compte de tiers	-1 045 500	0
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>0</b>	<b>-11 160 830</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	-1 160 830
021	Virement de la section de fonctionnement	0	-10 000 000
<b>Total général</b>		<b>-11 160 830</b>	<b>-11 160 830</b>

En complément de la présentation imposée par l'instruction comptable M52, le tableau ci-après présente la répartition des opérations par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>-11 160 830</b>	<b>0</b>
Action sociale, enfance et santé	3 025 000	0
Finances (services financiers communs)	-14 185 830	0
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0</b>	<b>-11 160 830</b>
Finances (services financiers communs)	0	-11 160 830
<b>TOTAL</b>	<b>-11 160 830</b>	<b>-11 160 830</b>

Hors reprise du déficit cumulé (opérée au BS), les crédits réels sont ramenés à **250,98 M€** contre 262,14 M€ au BS.

## **A/ LES OPERATIONS REELLES**

### **1 – Les dépenses et les recettes**

Les mouvements les plus importants concernent :

**ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE .....3,03 M€**

Ce montant concerne la subvention au CASVP au titre des nouveaux EHPAD.

**FINANCES (SERVICES COMMUNS) ..... -14,19 M€**

Il est procédé à des ajustements techniques entre chapitres : au total, les inscriptions sont ajustées de -14,19 M€, pour permettre une majoration de même montant sur le budget municipal.

## **B/ LES OPERATIONS D'ORDRE**

L'instruction budgétaire et comptable M52 retrace trois types d'opérations d'ordre : les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040), les opérations patrimoniales (chapitre 041) qui retracent les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

Le tableau ci-après retrace, en dépenses et en recettes, les mouvements correspondants :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>0</b>	<b>-11 160 830</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	-1 160 830
021	Virement de la section de fonctionnement	0	-10 000 000

### **1 - Les opérations d'ordre de transferts entre sections**

A la suite d'une demande de correction par le comptable public, les provisions constituées au budget supplémentaire doivent être réimputées en fonctionnement.

### **2 – Le virement de la section de fonctionnement**

Le virement de la section de fonctionnement est minoré de -10,00 M€ pour permettre une majoration de même montant sur le budget municipal. L'autofinancement de la Collectivité (Ville et Département) reste inchangé.



## 2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Après le vote du Budget supplémentaire à la séance du Conseil de juillet 2013, le budget de fonctionnement du département s'établit à 3 230,78 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative n°2 sont d'un montant de - 2,27 M€, ce qui porte la section de fonctionnement du Département à **3 228,51 M€**

Les mouvements sont les suivants :

### en recettes :

- fiscalité ..... + 4,06 M€
- dotations et participations..... + 0,45 M€
- produits financiers ..... + 0,19 M€
- participation de la Ville ..... - 6,97 M€

- 2,27 M€

### en dépenses :

- charges à caractère général.....+ 0,97 M€
- autres charges de gestion courante.....+ 7,96 M€
- insertion.....+ 2,80 M€
- autonomie..... - 4,00 M€
- prélèvements sur ressources.....- 10,00 M€

- 2,27 M€

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013	VARIATIONS DE LA DM2	DECISION MODIFICATIVE N° 2 de 2013
<b>FISCALITE</b>	<b>2 023 207 328,90</b>	<b>4 060 775,00</b>	<b>2 027 268 103,90</b>
Impôts directs locaux	1 288 557 328,90	0,00	1 288 557 328,90
Impôts indirects et compensations de transferts de compétences	734 650 000,00	4 060 775,00	738 710 775,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>71 597 976,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>72 047 976,00</b>
<i>Concours de l'Etat</i>	<i>18 822 639,00</i>	<i>0,00</i>	<i>18 822 639,00</i>
Dotations globales de fonctionnement	14 579 431,00	0,00	14 579 431,00
Dotations de compensation de la taxe d'habitation et de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	4 243 208,00	0,00	4 243 208,00
<i>Autres participations</i>	<i>52 775 337,00</i>	<i>450 000,00</i>	<i>53 225 337,00</i>
<b>CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE</b>	<b>641 831 051,93</b>	<b>-6 970 876,00</b>	<b>634 860 175,93</b>
<b>AUTONOMIE</b>	<b>13 780 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 780 000,00</b>
<b>INSERTION</b>	<b>270 515 065,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 515 065,00</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>101 289 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>101 289 500,00</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	640 000,00	0,00	640 000,00
Autres produits de gestion courante	100 649 500,00	0,00	100 649 500,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>968 000,00</b>	<b>193 701,00</b>	<b>1 161 701,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>270 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 000,00</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>315 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>73 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 700 000,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>33 305 525,70</b>	<b>0,00</b>	<b>33 305 525,70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 230 779 447,53</b>	<b>-2 266 400,00</b>	<b>3 228 513 047,53</b>

Hors minoration de la contribution d'équilibre versée par la Ville, l'inscription proposée de 4,70 M€ résulte des mouvements suivants :

- sur les compensations de transferts de compétences, il est proposé d'ajuster de + 3,92 M€ la prévision de recette de la taxe spéciale sur les conventions

d'assurance pour tenir compte des montants recouverts à ce stade de l'année. Le montant des recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est également ajusté de + 0,15 M€.

- sur les dotations et participations, une inscription complémentaire de 0,45 M€ est proposée au titre du versement par l'Etat de crédits délégués dans le cadre d'opérations de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, cette recette étant par ailleurs liée à une dépense de même montant.
- enfin, sur les produits financiers, les recettes tirées des dividendes de la SOGARIS permettent d'inscrire 0,19 M€ supplémentaires.

Compte tenu des inscriptions en dépenses proposées ci-dessous, la contribution de la Ville doit être minorée de 6,97 M€.

## TITRE II - LES DEPENSES

Compte tenu des inscriptions faites en recettes au présent budget, des dépenses d'un même montant peuvent être inscrites.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des inscriptions :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013	VARIATIONS DE LA DM2	DECISION MODIFICATIVE N° 2 de 2013
<b>CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats aidés)</b>	<b>229 729 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>229 729 000,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors contrats aidés)</b>	<b>884 526 084,48</b>	<b>8 933 600,00</b>	<b>893 459 684,48</b>
Charges à caractère général	100 309 550,68	975 000,00	101 284 550,68
Autres charges de gestion courante	784 216 533,80	7 958 600,00	792 175 133,80
<i>Aides sociales (dont subventions)</i>	<i>685 252 000,00</i>	<i>7 550 000,00</i>	<i>692 802 000,00</i>
<i>Subventions de fonctionnement autres qu'au titre de l'aide sociale</i>	<i>34 287 939,00</i>	<i>0,00</i>	<i>34 287 939,00</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collègues</i>	<i>18 893 640,00</i>	<i>0,00</i>	<i>18 893 640,00</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>19 850 000,00</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>25 932 954,80</i>	<i>408 600,00</i>	<i>26 341 554,80</i>
<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>389 947 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>389 947 480,00</b>
<i>STIF</i>	<i>367 200 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>367 200 000,00</i>
<i>Caisses des écoles</i>	<i>4 689 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 689 000,00</i>
<i>Enseignement privé</i>	<i>18 058 480,00</i>	<i>0,00</i>	<i>18 058 480,00</i>
<b>AUTONOMIE</b>	<b>143 751 552,71</b>	<b>-4 000 000,00</b>	<b>139 751 552,71</b>
<b>INSERTION</b>	<b>387 095 644,07</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>389 895 644,07</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 749 906,27</b>	<b>1 160 830,00</b>	<b>4 910 736,27</b>
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>996 794 889,00</b>	<b>0,00</b>	<b>996 794 889,00</b>
<b>PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>105 034 061,00</b>	<b>-10 000 000,00</b>	<b>95 034 061,00</b>
<b>AMORTISSEMENT</b>	<b>88 160 830,00</b>	<b>-1 160 830,00</b>	<b>87 000 000,00</b>
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>1 890 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 890 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 230 779 447,53</b>	<b>-2 266 400,00</b>	<b>3 228 513 047,53</b>

Les dépenses d'aide sociale progressent de 7,55 M€; il est proposé d'inscrire 6,00 M€ au titre des frais d'hébergement des personnes handicapées, sous l'effet conjugué de l'ouverture de nouvelles structures (73 places ouvertes en 2013 et impact en année pleine des 103 places ouvertes en 2012), de l'augmentation de la tarification des structures existantes (+ 2%) et de la hausse du nombre de bénéficiaires. S'y ajoute un montant de 1,55 M€ au titre de la Prestation compensatrice du handicap (PCH) en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires (passage d'un nombre moyen de bénéficiaires de 3 235 à 3 581 soit une progression moyenne de + 10,5 % sur l'exercice 2013).

Il est proposé d'inscrire 2,00 M€ supplémentaires au titre du RSA pour prendre en compte la progression du nombre de bénéficiaires constatée courant 2013, ainsi que 0,80 M€ sur les contrats uniques d'insertion.

Par ailleurs, il est proposé de restituer 4,00 M€ au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). Cette reprise correspond à la récupération d'une avance versée par précaution à la CNAV, chargée du versement de l'APA jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

L'inscription de 0,97 M€ sur les charges à caractère général porte sur :

- le financement d'opérations de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale d'ingénierie, pour un montant de 0,45 M€, cette dépense étant équilibrée en recette.
- le remboursement des frais engagés par le SAMU social de Paris dans le cadre du dispositif relatif aux prises en charge hôtelières pour un montant de 0,28 M€, à la suite des transferts opérés au budget supplémentaire.
- le paiement des charges de fonctionnement du restaurant social Santeuil (0,20 M€).
- un complément de crédits relatifs au dispositif de micro-crédit mis en place en lien avec le Crédit Municipal de 0,05 M€.

Sur les autres charges de gestion courante, il est proposé d'inscrire 0,37 M€ pour le remboursement à la région Ile-de-France des frais liés aux contrats de maintenance des collèges, ainsi que 0,04 M€ pour la prise en charge de la carte Imagin'R, du fait de l'augmentation du nombre de boursiers ayant droit au remboursement.

A la suite d'une demande de correction par le comptable public, les provisions constituées au budget supplémentaire doivent être réimputées sur le chapitre 68, à hauteur de 1,16 M€ ; cette dépense étant compensée par une minoration du même montant du chapitre 042.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est minoré de 10,00 M€ pour permettre une majoration de même montant sur le budget municipal. L'autofinancement de la collectivité (Ville et Département) reste inchangé.

Telles sont les indications que je tenais à vous apporter à propos de la décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2013 que je vous propose d'adopter aujourd'hui.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris,  
Siégeant en formation de Conseil général